

MOBILITÉ : LES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ONT DÉCIDÉ D'UNE GRANDE AVANCÉE

Les questions des déplacements sont au cœur des enjeux du territoire : organisation du territoire, levier pour agir sur la préservation de l'environnement... Les élus de la CCPMB se sont saisis de cette question.

Une gestion historique

Depuis ses origines, l'intercommunalité est organisatrice du **transport scolaire** par délégation de la Région. Chaque jour, plus de 3 000 élèves sont ainsi transportés de leur domicile jusqu'à leur établissement scolaire. Elle gère également le **Montenbus, le service de transport à la demande**. Il permet de se déplacer à la carte sur les 10 communes.

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) a laissé la possibilité aux collectivités de prendre la **compétence mobilité** ou de la laisser à la Région Auvergne Rhône-Alpes, en se positionnant avant le 31 mars 2021.

Une étude approfondie des besoins des usagers

Pour faciliter la prise de décision, une étude a été lancée dès 2020, en concertation avec les 10 communes, pour connaître et comprendre les besoins spécifiques des habitants et évaluer l'aspect financier en fonction des choix. Un « **schéma de mobilité** » a été construit **sur la base des besoins exprimés par chaque commune et des projets souhaités sur la mobilité douce, l'autopartage, le développement des lignes régulières, l'autostop organisé, la simplification de la tarification et de l'accès au transport**.

Tous ces thèmes sont abordés dans ce document et ont servi à discuter avec la Région pour **définir un partenariat, alternative choisie par le bureau communautaire à la prise de compétence**. Il définit tous les axes de travail qui seront développés en termes de mobilité et de leur financement.

Un soutien financier conséquent de la Région

Jusqu'à présent, le budget consacré à la mobilité était de 4,2 millions d'euros/an, financé à 10 % par la CCPMB et 90 % par la Région.

En prenant la compétence, la communauté de communes aurait perçu de la Région 3,78 millions de recettes par an pour financer les 4,86 millions d'euros de dépenses de fonctionnement (4,2 millions d'euros de budget actuel et 660 000 euros de nouvelles actions) auxquelles il faut ajouter 1,4 millions d'euros d'investissement sur 10 ans.

Choisir de conventionner avec la Région plutôt que de prendre la compétence est à l'avantage de la CCPMB à plusieurs titres :

- **Financier** : la Région prendra en charge 90 % des dépenses de fonctionnement par an, soit 4,37 millions d'euros et la CCPMB 10 % soit 486 000 euros,
- **Partenarial** : appui des moyens humains existants, mutualisation de supports existants sur la billettique, ...
- **Fiscalité des entreprises** : en ne prenant pas la compétence mobilité, **la CCPMB écarte le risque de voir apparaître la taxe « versement mobilité »** de 0,80 % applicable sur la masse salariale des entreprises et collectivités de plus de 11 salariés. Si cette ressource est une possibilité pour les communautés de communes qui prennent la compétence, elle est exclue pour les Région.

Un accroissement de l'offre en mobilité qui va démarrer dès cette année

Plus d'une dizaine d'actions seront développées et pour certaines dès l'automne 2021 :

- **Augmentation et l'adaptation des lignes régulières** dont le prolongement des lignes 83 /84/85 jusqu'au parking relais de Sallanches,
- **Simplification de l'utilisation des services** avec la mise en place d'un pass et d'un abonnement CCPMB unique pour voyager sur les lignes régulières, le transport à la demande, le transport scolaire et le TER,
- **Développement des usages partagés des véhicules** : mise en place de l'autopartage, aménagement d'emplacement dédié au covoiturage,
- **Sécurisation de l'auto-stop** via le dispositif « rezo pouce »,
- **Déploiement d'aménagements cyclables** : bandes, pistes, stationnement...

Telles sont les grandes lignes des actions du schéma mobilité.

